



APPEL A PROJETS POLITIQUE DE LA VILLE – 2023

CONTRAT DE VILLE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION

**Quartier Baylac Gravette - Marmande
Quartier Cœur De Ville - Tonneins**

Du 15 décembre 2022 au 15 février 2023

L'État et Val de Garonne Agglomération lancent un appel à projets commun pour des actions à destination des habitant(e)s des quartiers prioritaires de la politique de la ville de Marmande et Tonneins

PRESENTATION GENERALE

La politique de la ville a pour but de réduire les écarts de développement au sein des villes. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers les plus pauvres et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants, qui subissent un chômage et un décrochage scolaire plus élevés qu'ailleurs, et des difficultés d'accès aux services et aux soins, notamment.

Initialement signé pour une durée de six ans (2015-2020), **le contrat de ville de Val de Garonne Agglomération** a été prolongé jusqu'à la fin de l'année 2023.

Elaboré de manière partenariale entre l'État, les collectivités et les autres partenaires institutionnels, il formalise la stratégie de cohésion sociale, économique et urbaine en faveur des quartiers prioritaires de l'agglomération à partir duquel cet appel à projets se décline.

Il repose sur trois piliers :

- la cohésion sociale,
- le développement de l'activité économique et de l'emploi,
- L'habitat et le cadre de vie

Ces quatre piliers prennent en compte les orientations transversales suivantes :

- l'égalité entre les femmes et les hommes,
- l'intégration de la jeunesse,
- la lutte contre toute forme de discrimination,
- la promotion des valeurs républicaines et la lutte contre le séparatisme,

Le contrat de ville se déploie sur l'Agglomération au sein de deux quartiers :

Quartier Cœur de ville TONNEINS

1 188 habitants



Quartier Baylac Gravette MARMANDE

1 530 habitants



L'APPEL A PROJETS 2023

QUI PEUT REpondre A L'APPEL A PROJETS ?

Les associations, les collectivités et les autres opérateurs intervenants pour et dans les quartiers prioritaires.

CHAMP DE L'APPEL A PROJETS

- Les projets doivent porter sur des actions destinées aux habitants des quartiers prioritaires Cœur de ville de Tonneins et Quartier Gravette Baylac de Marmande et répondre aux objectifs du présent appel à projet et du contrat de ville.
- Les associations peuvent déposer des dossiers concernant l'un ou l'autre, ou les deux quartiers. Vous devez donc préciser sur quel(s) quartier(s) vous souhaitez mener votre action. Dans le cas d'une réponse concernant les deux quartiers, merci de distinguer dans la définition de l'action et dans le budget la répartition faite entre les deux territoires.
- Les projets peuvent se dérouler en tous lieux (dans ou hors quartier prioritaire) à condition que leurs bénéficiaires résident dans les quartiers prioritaires.
- Les co-financements peuvent néanmoins permettre de s'adresser à un public plus large et sont encouragés.
- Vous pouvez vous référer aux cartes téléchargeables pour visualiser les adresses en zone prioritaire, en utilisant le lien suivant - <https://sig.ville.gouv.fr/>.

FINANCEMENT DE L'INGENIERIE DU CONTRAT DE VILLE

L'État peut financer une partie de l'ingénierie au sein des EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale).

PRINCIPE DE CO-FINANCEMENT

Dans le cadre du Contrat de Ville, la programmation est partenariale et annuelle. Les crédits de droit commun des partenaires signataires seront prioritairement mobilisés avant d'avoir recours aux crédits spécifiques :

- ⇒ État : FNADT, DRAC, FIPDR, CLAS et les crédits spécifiques « Politique de la Ville ».
- ⇒ Agglomération, les Communes Département, Région, CAF, Banque Publique d'Investissement...

CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN

Chaque porteur de projet sera signataire d'un contrat d'engagement républicain (CER) en signe d'adhésion aux valeurs promulguées dans le Contrat de Ville 2015-2023 et la loi sur les principes de la République du 24 août 2021. Ce contrat engage les associations à respecter et faire respecter, à promouvoir et à faire partager, par tous ses membres, dans chacune des actions développées sur le territoire, en direction de tous les publics, les principes qui forment le socle du vivre-ensemble dans la République.

PRIORITES POUR 2023

Priorités à l'échelle départementale de l'Etat :

- L'accès aux droits et la lutte contre la fracture numérique
- La prévention de la délinquance et de la radicalisation
- La levée des freins à l'insertion et à l'emploi
- La réussite éducative et la parentalité

Spécificités complémentaires pour les quartiers prioritaires de Val de Garonne – Baylac la Gravette de Marmande et Tonneins cœur de ville :

- Favoriser les actions d'amélioration du cadre de vie et de sensibilisation au développement durable
- Développer les dynamiques de réseau et de parcours coordonnés autour des questions d'orientation, d'insertion et d'emploi
- Mettre en œuvre des ateliers/des animations ludiques favorisant le lien parent-enfant
- Mettre en place des projets complémentaires aux actions des centres sociaux et des programmes de réussite éducative
- Faciliter la rencontre, l'ouverture des quartiers et concourir au vivre ensemble
- Favoriser la participation de tous et toutes, et le pouvoir d'agir des habitants

LES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS PAR PILIER

PILIER COHESION SOCIALE		
ENJEUX	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
Social, culture, sport, loisirs		
Développement social et du mieux-vivre ensemble	Lutter contre la précarité et l'isolement, en particulier des femmes, des jeunes et des personnes âgées	Développer l'animation sociale du quartier
		Soutenir les démarches nécessaires à la vie quotidienne et l'inclusion numérique
		Encourager et développer la participation citoyenne
	Faciliter l'accès à la découverte et l'ouverture hors du quartier	Favoriser l'accès aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs
Éducation		
Favoriser la réussite éducative et le soutien à la parentalité	Soutien à la parentalité	Mettre en œuvre des ateliers/des animations ludiques favorisant le lien parent-enfant
		Favoriser l'expression, les échanges et l'écoute pour les parents et les jeunes
	Mettre en place et accompagner les projets des centres sociaux et des programmes de réussite éducative	Fédérer les partenaires autour de la réussite éducative Lutter contre l'échec et le décrochage scolaire Développer les compétences psychosociales des enfants et des jeunes
Santé		
Garantir l'accès aux soins et lutter contre le non recours aux soins spécifiques	Faciliter l'accès aux soins et le recours aux droits	Développer l'information sur les droits et l'accès aux soins des habitants
	Agir en prévention	Développer des actions de sensibilisation autour notamment des questions d'hygiène, d'alimentation saine, de sport santé, de santé mentale et de sexualité.

PILIER DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI		
ENJEUX	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
Favoriser l'attractivité économique et la création d'entreprise dans les quartiers	Favoriser l'accueil de nouvelles activités économiques	Soutenir la création et le développement d'activités
	Maintenir le commerce de proximité	Pérenniser, dynamiser et diversifier le commerce de proximité

L'accès à l'emploi et la levée des freins	Lever les freins à l'insertion et l'emploi	Favoriser les dynamiques de réseau et de parcours coordonnés
		Soutenir les actions de lever des freins (psychologiques, sociaux-linguistiques...)
		Soutenir les actions de mobilités solidaires Favoriser la mobilité des habitants
Appuyer l'accès aux formations qualifiantes	Travailler sur des parcours coordonnés d'insertion des jeunes (lien orientation, formation)	Favoriser la découverte des différents métiers et des formations du territoire
		Favoriser l'accès à des formations de proximité pour les habitants des QPV

PILIER HABITAT, CADRE DE VIE ET TRANQUILLITE PUBLIQUE		
ENJEUX	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
Améliorer le cadre de vie	Améliorer le fonctionnement urbain et social du quartier	Favoriser les actions d'amélioration du cadre de vie et de sensibilisation au développement durable
		Maintenir une dynamique de co-construction des projets avec les habitants
		Favoriser les actions de prévention de la délinquance
	Participer à la transformation de l'image des quartiers	Communiquer sur les atouts des quartiers
	Soutenir les opérations de rénovation sur les quartiers	Maintenir la démarche auto-réhabilitation accompagnée
		Participer à l'embellissement des quartiers

OBJECTIFS TRANSVERSAUX
<p>Les projets présentés devront veiller à répondre aussi aux objectifs transversaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'Egalité entre les femmes et les hommes, - l'intégration de la jeunesse, - la lutte contre toute forme de discrimination - la promotion des valeurs républicaines et la lutte contre le séparatisme

DISPOSITIF QUARTIERS D'ETE

Le présent appel à projet comprend également le dispositif Quartiers d'Été pour lequel les opérateurs peuvent déposer également un projet.



Quartiers d'été repose sur deux grandes orientations nationales :

- Un temps de respiration, de divertissement et de découverte ;
- Un temps de rencontres et de renforcement du lien social.

Une attention particulière sera portée à l'ambition des projets proposant notamment :

- Des rencontres et activités inter-quartiers afin de prévenir des phénomènes de rixes,
- Des activités en soirée et les weekends afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier des Quartiers d'été mais aussi d'animer l'espace public durant ces périodes,
- Des activités mixtes et intergénérationnelles mais aussi dédiées aux jeunes filles, aux femmes et aux familles qui sont souvent moins bénéficiaires des activités proposées.

Les porteurs qui souhaitent intervenir dans le cadre du dispositif Quartier d'été doivent en amont prendre contact avec le centre social de la commune afin de présenter et travailler conjointement leur proposition.

Les dossiers concernant exclusivement des actions quartier d'été devront porter dans leur intitulé cette précision.

Ex nom de l'action : xxxxxxxxxx – quartier d'été

COMMENT REpondre A L'APPEL A PROJET ?

COMMENT DEPOSER UNE DEMANDE DE FINANCEMENT ?

Prise de contact

- Pour tout nouvel opérateur ou nouveau projet : il est nécessaire de prendre contact avec la référente Politique de la Ville de l'Agglomération afin d'échanger sur le projet et de vérifier son éligibilité.
Julie VERDES : 05 53 64 82 92
- Pour une reconduction de projet, il est nécessaire d'adresser un mail à l'attention des référents Politique de la Ville pour informer de votre intention de reconduction.

Aide à la saisie

- Cellule d'accompagnement de l'ANCT pour la plateforme DAUPHIN – Tel. : **09 70 81 86 94**
- Fiche d'aide à la saisie (voir annexe 1)
- Télécharger le guide usagers : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville-101>

Dépôt du dossier

Un dossier unique doit être déposé sur l'application « Dauphin » <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>
Il est conseillé aux porteurs de projets :

- D'éviter d'attendre la date limite pour saisir sa demande (risque de problème technique lié à l'affluence sur le portail)
- D'informer par mail les référents Politique de la Ville du dépôt de dossier sur le portail « Dauphin »
- Lors de la saisie, il est conseillé d'ajouter dans le titre du projet « CV Tonneins ou « CV Marmande » (CV = contrat de ville)
- Si vous sollicitez une subvention au service Politique de la ville de la Préfecture (État), saisir la somme dans le budget prévisionnel à l'onglet **État « 47 - ETAT - POLITIQUE - VILLE »**

Code tiers : avant toute démarche, vous devez vous assurer d'être détenteur d'un Code Tiers sur DAUPHIN, sinon, Il est important d'anticiper cette démarche afin que votre dossier puisse être complété en ligne dans les délais de l'appel à projet. L'obtention du Code Tiers nécessite les éléments suivants :

- les fiches 1.1 et 1.2 du formulaire cerfa 12156*03,
- un RIB portant une adresse correspondant à celle du SIREN/SIRET,
- les statuts et la liste des membres du CA
- une adresse électronique valide

L'ensemble de ces éléments est à transmettre à la préfecture de Lot-et-Garonne

Contact : pref-politiquedelaville@lot-et-garonne.gouv.fr

Plan de financement : chaque dossier devra faire apparaître dans son plan de financement une intervention de l'Etat (ANCT) et d'un ou plusieurs co-financeur(s). Les collectivités ne pourront intervenir que dans le cadre de leurs compétences respectives. Vous êtes invités à vous rapprocher d'elles pour vérifier lesquelles sont concernées par rapport au projet proposé.

NOUVEAU !

Pour les opérateurs qui déposent une même action sur plusieurs contrats de ville du département, vous pouvez déposer un seul dossier :

=> saisir le dossier dans la catégorie « Hors Contrat de ville »

=> présenter l'action pour chacun des territoires concernés

=> renseigner les lignes de demandes de financement pour chaque ville et agglomération concernée.

COMMENT EST INSTRUITE VOTRE DEMANDE ?

À la clôture de l'appel à projet, chaque dossier fait l'objet d'une instruction conjointe entre les services de l'État et des collectivités du contrat de ville sur la base des critères suivants :

- les bénéficiaires du projet sont les habitants du quartier prioritaire,
- les objectifs qualitatifs et quantitatifs sont précis et des indicateurs de suivi et d'évaluation sont prévus (nombre de personnes ciblées, répartition femme/hommes, part des habitants du quartier prioritaire, etc.),
- pour tous les projets, répondre à l'enjeu transversal de « participation des habitants
- au moins un des objectifs du pilier transversal est pris en compte,
- les actions mobilisant un partenariat élargi
- le projet s'inscrit en complémentarité de l'offre existante localement,
- le budget de l'action est cohérent et équilibré (répartition de la subvention demandée entre l'État et les collectivités, fléchage de co-financements).

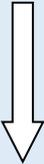
Le porteur de projet doit veiller à compléter de manière détaillée le projet afin que ces critères puissent être appréciés.

Des entretiens complémentaires pourront être organisés au 1er trimestre 2023 entre les financeurs et les porteurs de projets pour affiner ou préciser les dossiers déposés.

BILAN DES ACTIONS 2022

Vous devez justifier l'emploi des subventions allouées au cours d'un exercice, **au plus tard six mois suivant la clôture de cet exercice ou avant tout renouvellement d'une demande**, en utilisant le portail extranet DAUPHIN. (La **justification** des subventions accordées en **2022** sera ouverte dans **DAUPHIN** au premier trimestre 2023 et à justifier avant juin 2023). Faute d'avoir satisfait à cette obligation légale et contractuelle dans le délai imparti, vous serez tenus de rembourser les crédits versés.

CALENDRIER 2022 / 2023

<p>15 DECEMBRE 2022</p>  <p>15 FEVRIER 2023</p>	<p>OUVERTURE DE L'APPEL A PROJET</p> <p>Les porteurs de projets disposent de cette période pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre contact avec le service Développement Social et Culturel de Val de Garonne Agglomération et/ou les services municipaux concernés par l'action - Effectuer les démarches en vue de compléter leur demande en ligne. <p>DEPOT DES DOSSIERS COMPLETS SUR DAUPHIN JUSQU'AU 15 FEVRIER 2022 – 23H59</p>
<p>ELABORATION DU PROJET</p>	<p>SOUTIEN A L'ELABORATION DU PROJET</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre rdv avec un référent Politique de la ville pour présenter son idée et les objectifs du projet - Echanges sur les modalités de mise en œuvre - Aiguillage sur la recherche de financements complémentaires - Accompagnement à la rédaction <p>CONTACTS Marmande : Christopher MEURDRAC Tonneins : Marion VIGOUROUX VGA : Julie VERDES</p>
<p>ACCOMPAGNEMENT A LA SAISIE SUR DAUPHIN</p>	<p>Les porteurs de projets qui le souhaitent peuvent prendre rdv pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérification des informations présentées (budget équilibré, demande de financements effectuée à la bonne collectivité, sur la bonne enveloppe...) - Accompagnement à la saisie sur Dauphin en direct (rdv 1h30 pour l'accompagnement) <p>Contacts : Julie VERDES (en partenariat avec les services de l'Etat)</p>
<p>COMITE TECHNIQUE</p>	<p>Le comité technique étudiera la recevabilité des dossiers en mars 2023</p>
<p>COMITE DE PILOTAGE</p>	<p>Le comité de pilotage statuera sur les attributions financières en mars/avril 2023</p>
<p>INSTRUCTION</p>	<p>Les dossiers seront instruits par les financeurs au cours du 2^{ème} trimestre 2023</p>
<p>ÉVALUATION ET BILAN DES ACTIONS 2022</p>	<p>Pour les actions 2022 menées dans les QPV de l'agglomération, les bilans définitifs sont attendus au plus tard le 30 juin 2023. Attention, il conviendra également de transmettre le bilan à VGA et aux communes concernées de préférence par voie numérique.</p> <p>Un bilan intermédiaire sera demandé pour toute demande de renouvellement d'action en 2023 au moment du dépôt du dossier, soit de décembre 2022 à février 2023.</p>

COORDONNEES DES REFERENTS POLITIQUE DE LA VILLE

VAL DE GARONNE AGGLOMERATION	COMMUNE DE MARMANDE	COMMUNE DE TONNEINS	PREFECTURE DE LOT-ET-GARONNE
<p>Julie VERDES Chargée de mission Politique de la Ville</p> <p>Sonia GHRAIRI Directrice adjointe Pôle du Développement Social & culturel</p>	<p>Christopher MEUDRAC Réfèrent communal QPV</p>	<p>Marion VIGOUROUX Référente communale QPV</p>	<p>Flore POLI Déléguée du Préfet 05.53.77.35.31</p> <p>Halima Kacem Suivi administratif et finan- cier</p>
<p>jverdes@vg-agglo.com sghrairi@vg-agglo.com</p>	<p>meurdrac@mairie-mar-mande.fr</p>	<p>mvigouroux@mairie-tonneins.fr</p>	<p>pref-politiquedelaville@lot-et-garonne.gouv.fr</p>
05 53 64 82 92	05.53.64.19.32	05.53.79.83.03	05.53.77.60.81